

---

## RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA RÉUNION DE LA FAMILLE NÉGOCE DU 10 MARS 2022

---

Décision	Responsable	Suivi
<b>Approbation de l'ordre du jour</b>		
Approbation		
<b>Flavescence dorée</b>		
<p>Constat : la flavescence est une des principales sources d'usage de pesticides en Charentes et une implication des filières permettrait de réduire cet usage de manière significative.</p> <p>Question : quelle position pour le négoce, notamment sur le financement des actions et de la R&amp;D ?</p> <p><b>Décisions</b></p>		
<b>Présenter des benchmarks des autres régions, notamment actions et nombre de traitements.</b>	D. Lorin	Contacteur le BNIC pour avoir les éléments
<b>Proposition de mise en place d'un indicateur de suivi</b>	T. Métais / D. Lorin	Présenter la proposition au BNIC
<b>Proposition d'invitation du libournais</b>	T. Métais / D. Lorin	Présenter la proposition au BNIC
<b>Envoi des éléments budgétaire</b>	R. Brisson / D. Lorin	
⇒ <b>Décision du positionnement négoce à prendre lors d'une prochaine réunion de famille</b>	F. Morillon / T. Métais	A ajouter à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de famille
<b>Préparation du séminaire du Comité Permanent du BNIC</b>		
<p><b>Décisions</b></p> <p>Préalables :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Il est convenu de ne pas parler de la dimension financière, mais il est possible d'évoquer la dimension économique et comparer avec les autres régions viticoles (exemple : taux d'augmentation du prix de l'eau de vie vs augmentation du prix du raisin en champagne)</li> <li>La question environnementale ne doit pas être pilotée sous pression médiatique. Ce sont les décisions que nous prenons qui conduiront nos messages médiatiques</li> <li>Demande du nombre de points règlementaires dans la CEC</li> </ul>	F. Morillon / Membres Négoces du Comité permanent	Positions à porter en séminaire

**Réponse : 30 points purement règlementaires + 41 points HVE1 soit 71 points règlementaires sur 86 au total**

- A expertiser : possibilité de conditionner l'attribution de nouveaux hectares de plantation à des exigences environnementales

**Diagnostic et convergences : position du négoce**

- Le négoce souhaite que
  - les ambitions en matière de CEC : 100% en 2028 soit réaffirmées
  - la démarche environnementale soit à la viticulture biologique et plus largement à toutes les certifications ; ne pas opposer les certifications.

Néanmoins il considère que les viticulteurs concernés doivent intégrer les éléments de la démarche CEC, telle que la biodiversité

- des engagements sur les pesticides soient pris. Néanmoins, le négoce considère que c'est à la viticulture de préciser sa vision sur cet aspect
- Le négoce considère que
  - la complexité ressentie vient de la partie règlementaire et administrative, mais non de l'aspect « purement CEC ».
  - la CEC doit être progressive et doit comprendre des paliers
  - un ajustement de la CEC serait pertinent et devaient intégrer des aspects relatifs à la préservation des sols, de l'air, de l'eau et de la biodiversité
  - Il faut un observatoire et des indicateurs pour suivre notre démarche, comme cela a déjà été demandé en début de mandature.
  - Un échéancier sur l'avancement des démarches doit être fourni par la viticulture
  - Un ajustement et un renforcement de notre approche CEC doivent pouvoir s'appuyer sur une politique de R&D renforcée portant notamment sur le déploiement des cépages résistants
  - La certification CEC doit s'accompagner dans un second temps d'éléments concernant le carbone, l'eau, la diminution des intrants et la RSE.

**Accord de la famille du négoce sur les principes suivants :**

- Nécessité de rendre obligatoire la CEC à travers un support juridique à définir mais prévoyant les sanctions (exemple : avertissement, perte de l'appellation si dans le cahier des charges ou interdiction de commercialiser si autre support juridique ...)
- La question d'une charte prévoyant un engagement d'achat responsable pourra être étudiée, étant précisé que chaque Maison demeure libre de ses conditions contractuelles. (à confirmer lors de la discussion)

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Des mesures d'accompagnement complémentaires notamment pour soulager les viticulteurs de la charge administrative pourront être mises en place.</b></li> </ul>		
<p><b>Introduction portée par</b> le chef de famille : prise de parole pour rappeler les engagements du négoce en matière environnementale et sur les marchés et les responsabilités de chacun. Il présentera les réponses apportées par la famille aux questions de diagnostic</p>	<p>F. Morillon</p>	<p>Position à porter en séminaire</p>
<p><b>Presse :</b> En fonction des décisions prises lors du séminaire, des éléments de langage seront préparés et transmis aux membres de la famille du négoce.</p>	<p>T. Métais</p>	<p>Préparation des éléments de langage pour validation en famille</p>

**Prochaine Réunion de la Famille du Négoce : 1<sup>er</sup> avril 2022 au BNIC**